## République française Département de la Lozère

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CHAULHAC

Séance du lundi 24 janvier 2022

Date de la convocation: 19/01/2022

Membres en exercice :

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre janvier le Conseil Municipal

7

régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérard ROUSSET,

Présents : 7 Votants : 7

Présents: Gérard ROUSSET, Daniel ROUSSET, Laurent ARCHER, Christine

ARCHER, Didier BRUNEL, Alain POURCHER, Thierry COMBES

Pour : 7 Contre : 0

Représentés :

Abstention: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance :

Daniel ROUSSET

## Délibération 2022\_001 - Objet : Contrats Territoriaux : Approbation de la liste des projets communaux

Monsieur le maire, rappelle au conseil municipal que le Département de la Lozère a lancé une démarche de contractualisation avec les collectivités locales de son territoire.

Cette contractualisation déterminera en particulier les engagements d'interventions financières du Département de la Lozère sur les projets d'investissement portés par la collectivité sur la période 2022-2025.

Afin de rédiger ce contrat, la collectivité doit proposer les projets d'investissements qu'elle souhaite porter en maîtrise d'ouvrage et la demande de subvention au Département de la Lozère qui leur correspond.

Vu le règlement des Contrats Territoriaux adopté par délibération du Conseil Général de la Lozère n° CD\_21\_1036 du 25 octobre 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

APPROUVE les projets tels qu'inscrits dans le tableau ci-dessous.

Nom du projet	Montant des travaux HT	Année de commencement des travaux
Projets à inscrire dans	le cadre des contrats ter	ritoriaux
Aménagement du village de Nozerolles	255 000€	Selon Financement
Assainissement Nozerolles et Paladines	260 000€	Selon Financement
Eau potable Nozerolles	77 000€	Selon Financement
Voirie	86 320€	2023
Projet à inscrire dans le cadre di	u Fonds de Réserve d'Ap	pui aux Territoires
Bâtiment communal	18 000.00€	2022

PROPOSE d'inscrire ces projets dans le Contrat Territorial du Département de la Lozère.

RF Mende

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 31/01/2022 BLENGAGE 20:2024035 GOMEN encer les travaux avant la date d'accusé de réception du dossier de demande de subvention au Département.

AUTORISE Monsieur le maire, à signer tout document nécessaire.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 31 / 0/ / 20 22 et publié ou notifié le 31 / 0/ / 2022



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit Au registre sont les signatures Pour copie conforme Le Maire, Gérard ROUSSET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice administrative.